



OXFAM

RAPPORT DE L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS

Projet : « Gouvernance foncière inclusive et juste au Tchad » dans les provinces de Logone Oriental, Guera, Mayo-Kebbi, Moyen Chari, Ouaddai, Mandoul, Batha, Bahr El Gazel, Logone Occidental, Chari Baguirmi

RAPPORT DE L'ÉVALUATION A MI-PAROURS



OXFAM



Projet : « Gouvernance foncière inclusive et juste au Tchad » dans les provinces de Logone Oriental, Guera, Mayo-Kebbi, Moyen Chari, Ouaddai, Mandoul, Batha, Bahr El Gazel, Logone Occidentale, Chari Baguirmi

N° de Référence : RFP – 23 018 NDJ TD REQ 23-24 337 NDJ TD

**Préparé par :
Brahim ALI ABAKAR**

Consultant en Évaluation des programmes
Géographe – Gestion des Territoires – Territoires Ruraux
Spécialiste de la résilience des populations en déplacement au Sahel
Suivi et Évaluation des programmes
E-mail : aabrahim@afex-td.com
Tel. +254 712 098 821
Adresse : 4e Arr., Carré 14, Rue 4618, P099, N'Djaména-TCHAD



OXFAM

Ce rapport a été élaboré pour l'évaluation mi-parcours du projet « *Gouvernance Foncière Inclusive et Juste au Tchad* ». Les opinions des auteurs exprimées dans ce rapport ne reflètent pas les vues d'Oxfam et d'AFEX-TD.

Ce rapport ne peut être reproduit, sans l'autorisation préalable d'Oxfam. Toutes les demandes de renseignements doivent être adressées à Oxfam au Tchad :

Oxfam au Tchad

📍 Quartier Sabangali,
3ème arrondissement communal de la ville de N'Djaména
Rue de l'EEMET, 2175, Porte 0180, BP : 5166 N'Djaména.

☎ +235 2251640

🌐 www.oxfamintermon.org



Table des matières

Table des matières	3
Liste des acronymes et des abréviations	4
Glossaire des termes	5
Remerciements	6
Résumé Exécutif	7
I- Le contexte de l'évaluation	10
II- L'objectif de l'évaluation intermédiaire	12
III- Principale question évaluative	12
IV- Équipe de l'évaluation	13
V- Méthodologie de l'évaluation Intermédiaire	14
VI- Les limites de l'évaluation mi-parcours	16
VII- Analyse des contributions du projet au dialogue national sur la gouvernance foncière - composante 1.A	19
VIII- Quelle influence du projet aux mécanismes d'accès et de sécurisation des terres – Composante 2.A	23
IX- Apports du projet dans l'amélioration des moyens de subsistance – Composante 2.B	27
X- La redynamisation des mécanismes de veille et d'alerte sur les accaparements des terres – Composante 2.D	28
XI- Performance du projet dans le renforcement de la cohésion sociale et de la cohabitation pacifique – Composante 2.C	30
XII- Analyse de la coordination et du partenariat du projet – Composante 4.A	33
XIII- Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces pour la capitalisation des acquis du projet	37
XIV- Leçons tirées de la mise en œuvre du projet	39
Conclusions de l'évaluation	41
Les recommandations de l'évaluation mi-parcours	45
Listes des personnes et organisations nommément identifiées et interviewées	48
XV- Bibliographie	50



Liste des acronymes et des abréviations

AFEX-TD	Afrique Expertise-Territoires et Développement
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
CAD	Development Assistance Committee
CELIAF	Cellule de Liaison des Associations Féminines
COPIDEV	Consortium pour la Promotion des Initiatives et du Développement
MATHU	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme
NDJ	N'Djamena (la ville capitale du Tchad)
OCDE	Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PCMT	Président du Conseil militaire de transition
PCT	Programme de coopération technique
PNF	Politique nationale foncière
RCA	République centrafricaine
REQ	Acronyme qui désigne le mot "réquisition"
RVO	Acronyme anglais qui désigne « Netherlands Enterprise Agency »
S&E	Suivi et Évaluation
SPONGAH	Secrétariat Permanent des ONG et des Affaires Humanitaires
TD	Abréviation qui désigne le Tchad
TdR	Termes de Reference
VGGT	Acronyme anglais qui veut dire « <i>Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres</i> »

Glossaire des termes

Accaparement des terres : est une acquisition controversée des parcelles agricoles, en milieux ruraux, par une entité étatique (le service de cadastre, les autorités administratives, les autorités traditionnelles), une entreprise (une multinationale pétrolière, etc.) ou par un individu (pouvant être un membre de la famille) plus nanti et plus fort, au détriment d'un exploitant, ou d'un groupe d'exploitants plus faibles et moins nanti.

Attribution des terres : symbolise le transfert de tout ou d'une partie des droits d'usage d'une parcelle, à un individu, groupe d'individu ou à une société, de manière temporaire ou définitive.

Conflits fonciers : désignent les différentes formes des tensions, violences et actions de convoitises des espaces souvent agricoles, suscités par le besoin d'accès et de contrôle de la terre, pouvant mettre à mal la cohésion et la cohabitation des différents acteurs condamnés à partager le même espace.

Durabilité : La durabilité vise à mesurer si les bénéfices du projet ou d'une des activités du projet sont susceptibles de continuer après que le financement du ministère des affaires étrangères des Pays-Bas.

Efficacité : L'efficacité est le critère qui apprécie la mesure dans laquelle le but, les réalisations et les produits attendus du projet ont été atteints, et de quelle manière ils ont été atteints ?

Efficience : L'efficience mesure les résultats – qualitatifs et quantitatifs – par rapport aux ressources, particulièrement financières du projet. Elle démontre que le projet a utilisé les moyens les moins coûteux possibles pour atteindre les résultats souhaités.

Impact : Mesure la contribution du projet dans le processus de l'élaboration de la politique foncière, de la révision du code foncier, l'influence à la facilitation de l'accès à la terre des groupements des femmes et des jeunes, l'amélioration de la production agricole, etc.).

Lois foncières : regroupent les différents instruments de gestion, les articles et textes réglementant les différentes formes d'accès, d'usage, d'occupation et de transaction foncières.

Octroi des terres : désigne l'action par laquelle prend forme l'attribution

Pertinence : La pertinence vise à apprécier dans quelle mesure les objectifs du projet « Gouvernance Foncière Inclusive et Juste au Tchad » correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, des localités, et des provinces cibles. Elle vise également à évaluer que le projet, dans sa conception et sa logique d'intervention, est en phase avec les objectifs du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue.

Sécurisation des terres : désigne l'ensemble des actions visant à matérialiser la sécurité foncière

Sécurité foncière : est la certitude que les droits des hommes, des femmes et des groupements sur la terre dont ils disposent, indépendamment de leur nature, ne seront à aucun moment, contesté et que si cela arrive, qu'elle soit confirmée par des autorités compétentes en respect des procédures et lois en vigueur.